



JUSQU'À

20 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'un Pack SFR éligible avec la souscription d'un forfait 2h 100Mo, 5Go 4G+, 5Go 4G+ Pro, 80Go 4G+, 140Go 5G ou 140Go 5G Pro

**Offre valable du 07/02/2023 au 03/04/2023 inclus****Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous**

- Vous êtes déjà client ou nouveau client SFR.
- Vous avez acheté, entre le 07/02/2023 et le 03/04/2023, un des équipements suivants : Smartphones (hors features phones) dont le prix est entre 49€ et 249€.
- Vous avez souscrit entre ces mêmes dates un forfait 2h 100Mo, 5Go 4G+, 5Go 4G+ Pro, 80Go 4G+, 140Go 5G ou 140Go 5G Pro avec engagement 24 mois ou sans engagement.
ou
Vous avez fait un renouvellement de mobile vers un forfait 2h 100Mo, 5Go 4G+, 5Go 4G+ Pro, 80Go 4G+, 140Go 5G ou 140Go 5G Pro avec engagement 24 mois

Jusqu'à 20 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.

- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR
- Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
- Validez votre demande

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

ODR_Pack_SFR_eco_20_070220230002

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 03/10/2023. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne
Ref: Coupon